

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** - Avenant n°4 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Un avenant n°4 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois en date du 21 octobre 2013 signée entre ViennAgglo et la société Vienne Mobilités doit être conclu, afin d'actualiser les points suivants :

o **Desserte du Hameau de Charlemagne**

Actuellement, le secteur du Hameau de Charlemagne est desservi par la ligne 201 (assurée par les Cars Faure) permettant d'effectuer un aller / retour par jour scolaire uniquement pour les établissements de Ponsard / St Charles.

Vienne Condrieu Agglomération décide de valider les demandes exprimées par les habitants du hameau de Charlemagne, à savoir :

- mise en place, à compter du 10 décembre 2018, d'une liaison entre le Hameau de Charlemagne et le lycée Ella Fitzgerald à 7h29 (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis scolaires) en période scolaire uniquement. La ligne 1 du réseau L'Va sera déviée à cet horaire pour permettre la desserte du Hameau de Charlemagne.
- mise en place, à compter du 10 décembre 2018, d'une liaison entre le Hameau de Charlemagne et le lycée Ella Fitzgerald pour les retours de 12h (uniquement les mercredis), 16h, 17h et 18h (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) en période scolaire uniquement. La ligne 4 du réseau L'va sera déviée à ces horaires pour permettre la desserte du Hameau de Charlemagne.
- o Renfort de la ligne 1

En raison d'une surcharge constatée sur la ligne 1 du réseau L'va à 16h10 au départ de la gare SNCF de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération décide de mettre en place, à compter du 10 décembre 2018, un doublage au départ de Nicolas Chorier afin de prendre en charge les élèves de Ponsard / St Charles. Ce doublage fonctionnera uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

- o Renfort de la ligne 4

En raison d'une surcharge constatée sur la ligne 4 du réseau L'va à 12h05 au départ d'Ella Fitzgerald, Vienne Condrieu Agglomération décide de mettre en place, à compter du 10 décembre 2018, un doublage au départ du lycée Ella Fitzgerald à destination de St Benoit uniquement les mercredis en période scolaire.

- o Suppression de course

Compte tenu du contexte budgétaire de plus en plus contraint pour Vienne Condrieu Agglomération, la Direction des Transports et des Mobilités travaille également à l'optimisation de l'offre en transport du réseau L'va. Dans ce contexte, il est acté que tout service de transport dont la fréquentation est insuffisante voire nulle, devra nécessairement faire l'objet d'une restructuration. A ce titre, l'avenant n°4 vient annuler ce qui était prévu :

- dans l'avenant n°2 prévoyant la mise en place des courses sur la ligne 3 du lycée Galilée en direction de Claude Bernard retour à 12h à compter du 10 décembre 2018
- dans l'avenant n°3 prévoyant la mise en place de deux courses sur la ligne 8, une permettant d'assurer la rentrée de 9h et l'autre la sortie de 18h des établissements de Vienne vers le secteur des Tupinières /Coupe Jarret à compter du 7 janvier 2019.

En raison de la modification de l'offre kilométrique contractuelle, il convient de modifier le niveau de la contribution forfaitaire fixée à l'article 21.1 de la convention de délégation de service public.

A compter du 10 décembre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, les modifications apportées sur le réseau L'va donneront lieu à une réduction de la contribution forfaitaire de 6 680,03 € HT (valeur 2013) versée par Vienne Condrieu Agglomération.

Les autres clauses de la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois en date du 21 octobre 2013 demeurent inchangées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de délégation de service public des transports urbains, conclue le 21 octobre 2013 entre la communauté d'agglomération du Pays Viennois et la société Vienne Mobilités, ainsi que les avenants n°1, 2 et 3 à la convention,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

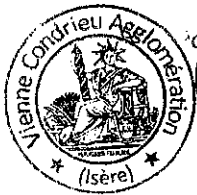
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain du pays viennois.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

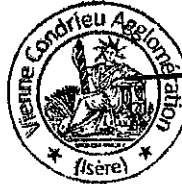
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019
et a été publiée le 15 FEV. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

